



Onnens, le 4 juin 2010

MUNICIPALITÉ  
1425 ONNENS VD

## PREAVIS D'INTENTION N° 05/2010

### relatif à la fusion des Communes

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général

Au cours des dernières années, les autorités cantonales ont mis l'accent sur les aspects positifs des fusions de communes, tant sur le plan politique que financier. Cette incitation à fusionner s'est traduite par l'introduction de dispositions spécifiques dans la nouvelle Constitution vaudoise, qui nous ont été relayées à la fois par les représentants du Conseil d'Etat et par le Préfet du district.

Une loi sur la fusion de communes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2005.

Ce projet correspond à la volonté de nos cinq Communes de conduire elles-mêmes leur destin et de s'en donner les moyens, plutôt que de se les voir imposer de l'extérieur.

Suite à plusieurs réunions de délégations des communes de Concise, Corcelles-Concise, Mutrux, Onnens et Provence, nous avons décidé de vous soumettre un préavis d'intention, afin de connaître votre sensibilité à l'égard d'une éventuelle fusion des dites communes.

Pourquoi regrouper nos cinq Communes ?

- 1. Parce que la complexité de plus en plus grande des problèmes que les Communes doivent traiter nécessite un engagement toujours plus important ainsi que des compétences accrues**
- 2. Pour obtenir un poids politique plus important face à la région et au sein des associations intercommunales**
- 3. Dans le but de mieux pouvoir répondre aux exigences de plus en plus grandes de notre société et aux attentes de la population, en mettant nos moyens en commun**
- 4. Afin de remédier aux problèmes de recrutement de personnes acceptant d'assumer les nombreuses tâches municipales, problèmes que rencontrent certaines de nos communes**
- 5. L'objectif de cette future Commune de près de 2000 habitants est de mieux répondre aux défis futurs.**

C'est dans cet esprit que les cinq Municipalités concernées se mettront au travail et vous tiendront régulièrement informés de l'avancement des travaux. Plusieurs commissions seront nommées comprenant des citoyens de chaque commune.

Pour rappel, une fusion n'est qu'un regroupement des différentes administrations communales, chaque village conserve son nom, ses armoiries et son drapeau, ses sociétés locales, etc.

D'autre part, chaque Commune est libre de quitter le processus de fusion en cours de réalisation pour des raisons qui lui sont propres.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil général de la Commune de Onnens ,**

**Prend acte de l'intention de la Municipalité de Onnens d'entamer l'étude d'un projet de fusion avec les Communes de Concise, Corcelles-Concise, Mutrux et Provence et l'encourage dans ses démarches.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Portner



La Secrétaire



R.-M. Lehmann

Approuvé en séance du Conseil général du

Au nom du Conseil général

Le Président

La Secrétaire

L. Froidevaux